

COMPOSITION DES JURYS
UFR DSEP
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence Professionnelle Métiers du Notariat est ainsi constitué pour le 1^{er} semestre l'année universitaire 2025-2026

Président : M. Walter JEAN-BAPTISTE

Membres :

Bertrand BIZOLLON
Julien BONICHOT
Vincent BONNET
Lionel BOSC
Rachel BUSSIERE
Christelle COUTANT-LAPALUS
Natalie JOUBERT
Arnaud PERSONENI
Isabelle ROUSSELIN-FUSSI
Réjane THIRY
Valérie WITTMANN

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP.

Fait à DIJON, le 25 novembre 2025

Le Directeur de l'UFR DSEP
Jimmy LOPEZ

